



Le 21 juillet 2025

PAR COURRIEL**Madame Rachel Sebareme**

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

140, Grande-Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

rachel.sebareme@bape.gouv.qc.ca**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Demande d'information complémentaire – DQ15**

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 18 juillet 2025, par laquelle des renseignements complémentaires sont souhaités de la part de la MRC de Montmagny relativement aux projets susmentionnés. Plus précisément, vous nous avez transmis la question suivante :

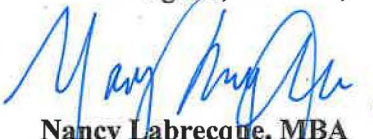
1. Dans leur version actuelle présentée au cours de l'audience publique, les projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale sont-ils conformes au Règlement de contrôle intérimaire no 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny et ses modifications ?

Dans leur version actuelle présentée au cours de l'audience publique et selon l'information dont la MRC de Montmagny dispose, les projets de parcs éoliens « Forêt Domaniale » et « Saint-Paul-de-Montminy » sont conformes au Règlement de contrôle intérimaire no 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny, ainsi qu'à ses modifications successives.

Aussi, nous joignons également des résolutions de la MRC de Montmagny annonçant la conformité des projets de parcs éoliens à la réglementation de la MRC de Montmagny au début des projets.

Nous espérons que ces précisions sauront répondre adéquatement à la demande de la commission.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Nancy Labrecque, MBA
Directrice générale
MRC de Montmagny
nlabrecque@montmagny.com

p.j. Résolution 2022-06-24
Résolution 2023-09-27

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 14 JUIN 2022 À 19H00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES DANYE ANCTIL ET CHANTAL BLANCHET, MESSIEURS GAÉTAN BÉLANGER, ALAIN FORTIER, BRUNO GAGNÉ, RICHARD GALIBOIS, PIERRE GARIÉPY, DONALD GILBERT, JEAN-CLAUDE GIROUX, LAURENT LAVERDIÈRE, LOUIS LACHANCE, MARC LAURIN, ALAIN ROBERT, ALAIN TALBOT

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GILLES GIROUX, PRÉFET SUPPLÉANT DE LA MRC DE MONTMAGNY

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MME NANCY LABRECQUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, ET M. DANIEL RACINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT.

PROJETS DE PARC ÉOLIEN - CONFORMITÉ PROJETS

Conformité du projet de parc éolien déposé par EDF.

2022-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite aux différentes présentations et obtention de la documentation de la part du promoteur, la MRC juge le projet de « Parc éolien de la Forêt domaniale » conforme à ses documents de planification (schéma d'aménagement, RCI et document complémentaire).

QUE la MRC de Montmagny s'engage, à la demande du promoteur, à procéder avant les dates de livraison du projet, à un processus de modification réglementaire pour diverses clauses permettant ainsi une meilleure intégration du projet au milieu.

QUE la MRC de Montmagny informe la Compagnie EDF et ses partenaires dans le projet de mise en place du « Parc éolien de la Forêt domaniale » de la présente résolution.

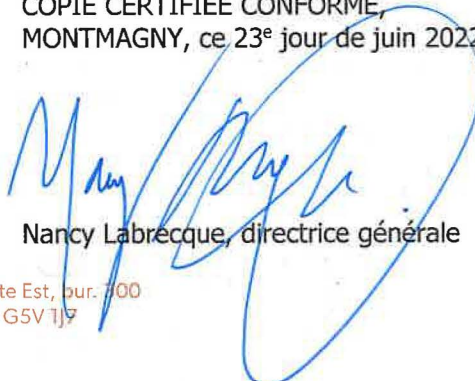
ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet

(Signé)

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
MONTMAGNY, ce 23^e jour de juin 2022



Nancy Labrecque, directrice générale



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC DE
MONTMAGNY, TENUE À MONTMAGNY, LE MERCREDI 6
SEPTEMBRE 2023, À 19 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES DANYE ANCTIL ET CHANTAL CÔTÉ, MESSIEURS GUY
BOIVIN, ALAIN FORTIER, BRUNO GAGNÉ, RICHARD GALIBOIS,
DONALD GILBERT, GILLES GIROUX, FRÉDÉRIC JEAN, LOUIS
LACHANCE, MARC LAURIN, LAURENT LAVERDIÈRE ET MICHEL
ROUSSEAU

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET DE LA
MRC DE MONTMAGNY

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale,
M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en
aménagement, et Mme Joëlle Gendron, aménagiste urbaniste.

**PROJET DE PARC ÉOLIEN - CONFORMITÉ DU PROJET SAINT-PAUL-
DE-MONTMINY**

2023-09-27

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite aux différentes présentations et à l'obtention de la
documentation de la part du promoteur, la MRC juge le projet de Parc éolien
de Saint-Paul-de-Montminy conforme à ses documents de planification
(schéma d'aménagement, RCI et document complémentaire).

QUE la MRC de Montmagny s'engage à la demande du promoteur, à
procéder avant les dates de livraison du projet, à un processus de
modification réglementaire pour diverses clauses permettant ainsi une
meilleure intégration du projet au milieu.

QUE la MRC de Montmagny propose le passage de la ligne de raccordement
à l'ouest de la Route 283 dans la partie des terres publiques située au nord
de la route Rexfor à Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE la MRC de Montmagny informe la Compagnie Kruger et ses partenaires
dans le projet de mise en place d'un parc éolien dans la Municipalité de
Saint-Paul-de-Montminy de la présente résolution.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet(Signé) Daniel Racine, Dga. et sec.-très. Adjoint.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
MONTMAGNY, ce 9^e jour de septembre 2023



Daniel Racine, Dg adjoint